

Recyclage de l'eau grise à Chypre

Par C. A. Kambanellas, BSc, PhD,
Département de développement de l'eau,
Ministère de l'Agriculture, Ressources Naturelles et Environnement,

A partir de 1997, le gouvernement a décidé, parallèlement à de nouveaux projets, la mise en pratique de mesures de conservation de l'eau au niveau des ménages (traitement des eaux usées sur site et recyclage). Plus de 50% de la demande en eau domestique pouvait être satisfaite par le l'eau de moindre qualité, telle que de l'eau traitée. Economiser de l'eau sur les systèmes d'approvisionnement existants a exactement les mêmes résultats que de l'eau fournie par de nouveaux procédés d'approvisionnement en eau. Comme mesure pratique, pour économiser de l'eau potable, un projet a été mis en place pour subventionner le recyclage de « **l'eau grise** » pour l'irrigation et / ou pour l'utilisation dans les WC des ménages ou des bâtiments. Par cette mesure concrète, on économise une quantité d'eau potable représentant 35 à 40 % de la consommation d'eau par habitant. Le recyclage de **l'eau grise** a commencé sur une base expérimentale en 1997 et s'est poursuivi jusqu'à la fin de 1998. A ce jour, le recyclage de l'eau grise a été intégré à la Gestion Intégrée de la Demande en Eau du pays. L'avantage du recyclage de **l'eau grise**, en comparaison avec le recyclage des effluents traités est qu'il se fait dans le bâtiment / foyer domestique lui-même. Donc, cette eau est réutilisée soit pour l'arrosage du jardin ou pour tirer la chasse des mêmes bâtiments / foyers domestiques. L'introduction d'une Gestion Durable de la Demande en Eau a permis de réaliser de véritables économies en eau potable, au niveau résidentiel.